



COMPTE-RENDU SEANCE DU 25 MAI 2022

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 25 mai 2022.

Décide :

A L'UNANIMITE

Tirage jury criminel 2022

Bur	No E	Nom Prénom	D. Naissance
3	957	MOLINA Anabel	24/11/1984
5	960	REMY Bernadette	26/12/1987
3	802	LIEBGOTT Nathalie	29/06/1970
3	64	BAGNASCO Anthony	19/05/1993
4	970	SIMONNOT José	17/02/1967
3	108	BEGEL David	21/08/1971
1	344	DUPARCQ Hervé	03/06/1958
1	1153	WOLFF Daniel	09/05/1964
1	83	BELHADJI Farida	13/05/1991
1	21	AMOURA Jamel	13/06/1980
3	46	AOUN Bouanem	21/01/1970
3	814	LINDEN Zoé	31/03/1998
4	586	LAFOSSE Christiane	20/09/1961
3	938	MICHALIK Nicolas	08/11/1982
5	886	PAULETICH Elvis	10/06/1965
4	430	GOBBETTI Gilbert	19/11/1957
2	386	GIRARD Caroline	15/07/1992
4	28	ARCAMBAL Mathieu	29/07/1992

Démission d'un adjoint au Maire

Le Conseil Municipal est informé de la décision de Madame SCHURRA Françoise de se démettre de son poste d'Adjointe au Maire. Elle souhaite également mettre un terme à son mandat de Conseillère Municipale.

Le suivant sur la liste « Osez Guénange », Monsieur SIMECSEK Florian est installé officiellement dans la fonction de Conseiller Municipal.

Subventions associations

De verser les subventions suivantes :

					Vote
6574	APE Les Lucioles	Subvention exceptionnelle Spectacle enfance	500 €		Unanimité
TOTAL SOCIAL			500 €		
6574	ASG Athlétisme	1er acompte 2022	4 263 €		Unanimité
6574	Boxe	1er acompte 2022	0 €	Suspendue	Unanimité
6574	FC Guénange	1er acompte 2022	4 401 €	En attente AG 29/05 pour présentation du projet sportif par le nouveau comité	Unanimité
6574	Handball	1er acompte 2022	3 878 €		Unanimité
6574	Judo Club	1er acompte 2022	2 498 €		Unanimité
6574	La Pétanque	1er acompte 2022	784 €		Unanimité
6574	Tennis	1er acompte 2022	6 257 €		Unanimité
6574	Badminton Guénangeois	1er acompte 2022	898 €	Pas de dossier / conditionnée	Unanimité
6574	SNBM Voile	1er acompte 2022	3 094 €		Unanimité
TOTAL SPORT			26 073 €		
TOTAL GENERAL			26 573€		

Avenant – Marché d’entretien des installations d’éclairage public

De signer l’avenant de prolongation de délais du marché existant jusqu’au 31 décembre 2022. Les conditions appliquées dudit marché restent identiques soit, un montant global et forfaitaire de 15 117,67€ HT pour la période du 1er juin 2022 au 31 décembre 2022.

Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

De signer une nouvelle convention. Celle-ci vise 3 axes :

- Accompagner l’évolution des services sur les territoires
- Animer et fédérer le réseau départemental
- Accompagner les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale par des services territorialisés adaptés.

La commune s’engagera par cette convention à ouvrir à minima 6 heures par semaine la bibliothèque, prévoir un budget d’acquisition minimum de 1€ par habitant et offrir une gratuité d’inscription pour les moins de 18 ans(Guénangeois et extérieurs).

Ressources documentaires à la bibliothèque – Sollicitation du Conseil Départemental de la Moselle

De solliciter le Conseil Départemental de la Moselle à hauteur de 781,32 € dans le cadre d’une action visant le développement des ressources documentaires à la bibliothèque municipale,

Actions « Politique de la Ville 2022 »

D'accepter une dotation des services de l'Etat de 56 938 € pour les crédits spécifiques.

Contrat de ville de GUENANGE : programmation des actions 2022

ENJEU ou OBJECTIF STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE	PORTEUR	ACTION	MONTANT DE L'ACTION	AUTO FINANCEMENT ou Emprunt	COMMUNE	EPCI	CD57	Coesed Régional	FONDS EUROPEENS	C.A.F. CARSAT	AUTRES	ETAT et ses opérateurs			
												FNADT DETR FSJL	FP'D	AUTRES ASP (Baigère)	ANCT
COHESION SOCIALE															
Favoriser la réussite éducative des enfants	APSS EMERGENCE / APSG	Partageons nos valeurs	13 250	5 500							750			7 000	
Apprentissage de la citoyenneté - Mezzanino des ados	VILLE / CENTRE SOCIAL	Accueil régulier des adolescents pour des actions collectives	10 550		6 550									4 000	
Développer l'apprentissage de la citoyenneté	APSS EMERGENCE / APSG	ÉVVVÉé automne 2022	14 800	2 800	2 300					2 000	2 500			5 000	
Favoriser la sphère familiale et féminité Homme-Femme	APSS EMERGENCE / APSG	Espace social famille	10 150	3 950							1 200			5 000	
Développer l'apprentissage de la citoyenneté	ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE - CLCV	Faire vivre le Conseil Citoyen au travers d'actions telles de l'embellissement du quartier et d'animations citoyennes	18 200	6 950	1 500						3 000		750	6 000	
Action culturelle spécifique	VILLE	Action culturelle spécifique (culture urbaine)	11 000		5 000									6 000	
Colonie apprenante	VILLE / CCAS	colonie nature	8 560		4 560									4 000	
Accompagnement scolaire	VILLE	Accompagnement scolaire	7 500		3 000									4 500	
Citoyenneté	VILLE	Facilité et lutte contre la radicalisation	6 540		3 302									3 238	
Web TV Ados	VILLE / CENTRE SOCIAL	Création d'une Web TV sur les diversos thématiques pédagogiques	9 452		4 452									5 000	
TOTAL			110 002	20 200	30 664	0	0	0	0	2 000	7 450	0	0	750	49 938
EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE															
Forum de l'emploi 2022	VILLE	Rencontre entreprises et demandeurs d'emploi	2 000 €											2 000 €	
Accompagner les jeunes adultes en risque	APSS EMERGENCE	Espace insertion	7 700 €	2 200 €	500 €									5 000 €	
TOTAL			9 700 €	2 200 €	500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 000 €
TOTAL GENERAL			119 702 €	21 400 €	31 164 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	7 450 €	0 €	0 €	750 €	56 938 €

Adoption d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

- D'adopter le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, défini selon le plan annexé à la présente délibération, et à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds de commerces, fonds artisanaux et baux commerciaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant,
- De préciser que cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publicité dans deux journaux diffusés dans le département, et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité,
- De préciser que cette délibération entrera en vigueur une fois la dernière des formalités ci-dessus effectuée,
- De préciser que le nouveau périmètre d'application ainsi défini sera annexé au dossier du PLU.

Création d'un Comité Social Territorial Local (CST)

- La création d'un Comité Social Territorial local
- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 3
- De fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST à 3
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du personnel.

Modification du tableau des effectifs

- D'adopter les propositions du maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- Un poste de catégorie A à temps complet pour permettre le détachement de l'agent faisant fonction de Directeur Général des Services
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 29h hebdomadaires

FILIERE TECHNIQUE :

- Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à raison de 17h30 hebdomadaires
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 22h30 hebdomadaires.

FILIERE MÉDICO-SOCIAL :

- Un poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe à TNC à raison de 32 heures hebdomadaires.

FILIERE CULTURELLE :

- Un poste d'agent du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

FILIERE ANIMATION :

- Un poste d'agent d'animation à temps complet

A 24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

Suppression du 8^{ème} poste d'adjoint au Maire

- De supprimer le poste de 8^{ème} adjoint au Maire
- De fixer le nombre d'Adjoint au Maire à 7 postes
- De nommer Monsieur SCHIVRE Marc, adjoint aux Affaires Sociales
- De renuméroter la liste d'adjoint dans le sens de la mixité

- D'actualiser le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération

Création de postes de conseillers municipaux délégués

- De créer deux postes de conseillers municipaux délégués au 1^{er} juin 2022.
- De budgétiser leur indemnité à hauteur de 9 % de l'indice brut 1 027 (3 889,40 € brut mensuel). Soit une indemnité mensuelle de 350,05 € brute,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces administratives,

Modification composition commissions municipales et associations

D'accepter les propositions suivantes :

- Par Monsieur SCHIVRE Marc :
 - Au sein du Conseil d'Administration du CCAS
 - Au sein de Soliseniors
 - Au sein d'Apsis Emergence
- Par LEBACQ Laurent :
 - Au sein de THERAS SANTÉ (suppléant)
- Monsieur SIMECSEK Florian intégrera les commissions municipales suivantes :
 - Commission « Proximité et Démocratie Participative »
 - Commission « Environnement et Développement durable »
- Madame CHAMPION Sophie intégrera la commission « Affaires Sociales » en lieu et place de Monsieur SIEGWARTH Daniel

A 24 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

Attribution de maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine de la place de l'Hôtel de Ville

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine de la place de l'hôtel de Ville à Guénange à : SIM Société d'Ingénierie Mosellane (Mandataire) 12 Rue de Bourgogne 57070 METZ- THALGOTT - THEIS ARCHITECTURE

Pour les montants suivants :

- Montant prévisionnel des travaux : 845 000€ HT
- Taux de rémunération 5,19% (sur tranche ferme rémunération provisoire)
- Tranche ferme - Rémunération provisoire : 43 875€ HT
- Tranche ferme mission complémentaire Permis de construire : 4 900€ HT
- Tranche optionnelle - mission complémentaire : 3 920€

Le Maire,
Pierre TACCONI

